

Séance n°8 (8 janvier 2004) : « sociologie de l'architecture ».

I. Une profession reconnue, tournée vers une forme d'universel.

- A. L'affirmation progressive d'une vocation qui dépasse la stricte maîtrise de compétences techniques.
 - 1) Les fonctions requises dans la construction d'un édifice
 - 2) Aperçus sur l'évolution du rôle et de la position sociale de l'architecte, de l'antiquité grecque à nos jours.
- B. Une profession proche de la puissance publique, tournée vers l'intérêt général.
 - 1) Historiquement
 - 2) Dans la France contemporaine
 - a) Le principe, rappelé par la loi du 3 janvier 1977
 - b) Les politiques publiques
- C. Une profession qui confirme en partie l'approche fonctionnaliste en sociologie.
 - 1) L'approche fonctionnaliste
 - 2) L'application à la profession d'architecte

II. Une profession concurrencée, affaiblie et en perpétuelle mutation.

- A. Une profession se définit également par les interactions entre professionnels.
- B. Les difficultés actuelles des architectes.
 - 1) La concurrence avec des professions proches
 - 2) L'hétérogénéité du groupe des architectes
 - 3) Les difficultés à prendre en charge les demandes sociales
- C. Un métier en perpétuelle mutation

Conclusion

Bibliographie spécifique à la séance 8 :

Article « Architecture – l'architecte » de l'*Encyclopedia Universalis*. (On pourra aussi consulter avec profit les autres rubriques de l'entrée « architecture » : architecture et philosophie, architecture et société, ...)

Les 3 fonctions associées à la réalisation d'un bâtiment.

| Fonction | Nom des acteurs | Acteurs |
|---------------------------------------|------------------|--|
| Définition des besoins et financement | Maître d'ouvrage | Clients (publics ou privés, personnes morales ou physiques, ou leurs mandataires) |
| Conception du bâtiment | Maître d'œuvre | Professionnels : parfois le client lui-même, plus généralement entreprises, architectes, promoteurs, ingénieurs, ... |
| Construction du bâtiment | Constructeur | Généralement des entreprises de construction, plus rarement le client lui-même (autoconstruction). |

D'après F. Champy (2001)¹.

L'éclatement des lieux de décision sur l'architecture entre ministères (D'après Champy 2001, *op. cit.*).

¹ Cf. bibliographie générale.

Premier ministre : Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (rattachée directement au Premier ministre) (cf. section 3).

Économie, Finances, Industrie : code des marchés publics (cf. section 4) ; aides fiscales au logement ; Industrie (ministre délégué) : entreprises de la construction, fabricants de matériaux.

Emploi et Solidarité : Ville (ministre délégué) : mixité sociale, équipements.

Éducation nationale : tutelle de l'École nationale supérieure des arts

et industries de Strasbourg (cf. chapitre II).

Équipement, Transports, Logement : Tourisme : valorisation du patrimoine ;

Logement : politique du logement (cf. section 1).

Culture : Direction de l'architecture et du patrimoine (cf. section 2) ; Patrimoine et décentralisation culturelle (secrétariat d'État).

Aménagement du territoire et Environnement : aménagement du territoire, sites.

La construction de bâtiments publics à des fins de communication : l'exemple de la ville de Nîmes.

« Le 8 mai 1993, Carré d'Art - Musée d'Art contemporain a ouvert ses portes. Ce bâtiment construit sur l'ancien forum romain fait face à La Maison Carrée, l'un des fleurons antiques de Nîmes. Carré d'art abrite à la fois un musée d'art contemporain et une bibliothèque centrale de prêt. Après un concours international, en 1984, Sir Norman Foster est nommé pour le projet. Cet architecte anglais, dont certaines grandes réalisations, telles que la Hong Kong and Shanghai Bank de Hong Kong, la Century Tower de Tokyo ou les galeries Sackler de la Royal Academy de Londres, connaît aujourd'hui une renommée internationale.

Carré d'Art se présente comme un grand parallépipède rectangle de verre aux lignes d'une pureté parfaite, et dont la caractéristique principale réside dans la transparence.

Un atrium central, qui évoque les cours intérieures des maisons nîmoises, est coiffé d'une verrière permettant à la lumière, autre élément fondamental de cette architecture, de pénétrer largement dans le bâtiment.

Celui-ci compte neuf niveaux, dont quatre se trouvent situés au-dessus de la chaussée. Les deux derniers niveaux supérieurs sont réservés au seul musée et constituent les espaces de présentation des collections et des expositions temporaires. Ceux-ci offrent une surface de près de 2 000 m² et présentent une structure classique qui n'est pas sans rappeler le plan des musées du XIX^e siècle. Dès le hall, le visiteur est accueilli par deux oeuvres conçues spécialement pour Carré d'Art : "Mud Line" de Richard Long dont l'empreinte des mains sur la paroi dans la matière confère une dimension picturale indéniable et "Gaul" d'Ellsworth Kelly dont l'opacité vibrante contraste avec la transparence du bâtiment, première sculpture monumentale à entrer dans les collections françaises. »

(Extrait du site internet de la municipalité, <http://musees.nimes.fr/carreart/carre-bat.htm>, où on peut aussi trouver des images du bâtiment)

Difficultés rencontrées par les architectes : hétérogénéité des revenus

TABLEAU 8. — RÉPARTITION DES LIBÉRAUX
PAR TRANCHES DE REVENUS* (en pourcentage)

| | 1992 | 1995 |
|-----------------|--------|--------|
| < 90 000 FF | 26,2 % | 30,5 % |
| 90 000-150 000 | 17,1 % | 17,5 % |
| 150 000-240 000 | 19,0 % | 19,3 % |
| 240 000-360 000 | 15,2 % | 14,9 % |
| 360 000-550 000 | 10,7 % | 10,0 % |
| 550 000-800 000 | 5,9 % | 4,6 % |
| > 800 000 FF | 5,0 % | 3,7 % |

Source : Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (CIPAV)/OEA.

* Bénéfices non commerciaux annuels nets imposables (BNC). Les architectes peuvent cependant disposer d'autres revenus, notamment s'ils sont enseignants, architectes-conseils, salariés d'un CAUE...

(D'après Champy 2001, *op. cit.*).